



Fonds pour une transition juste (FTJ)



Le Fonds pour une Transition Juste est l'un des 3 piliers du Mécanisme de Transition Juste, issu du Pacte vert européen lancé en 2019. Ce fonds est destiné à soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Qu'est-ce que le FTJ?

8 EPCI des vallées de la Seine et de la Bresle concentrant les activités les plus émettrices de gaz à effet de serre dans les secteurs du raffinage, de l'industrie chimique et de la fabrication de produits minéraux non métalliques (verre). Avec une forte concentration des emplois dans ces secteurs, la transition vers une économie neutre en CO2 pourrait avoir un impact potentiel.

107 M€ gérés par la Région Normandie

46 M€ gérés par l'Etat (DGEFP -DREETS)

Mise en œuvre

FTJ géré par la Région Normandie (axe dédié du programme opérationnel 2021-2027) :

- Renforcement de l'économie circulaire
- Recherche et Innovation
- Numérisation et connectivité numérique
- Investissements productifs des entreprises
- Investissements dans les énergies renouvelables et déploiement de technologies pour des énergies propres abordables
- Rénovation et modernisation des réseaux de chauffage urbain
- Réhabilitation des sites industriels contaminés

FTJ géré par l'Etat (DGEFP -DREETS) :

- Accompagnement des actifs à la transition écologique
- Traitement des conséquences sociales de la transition
- Accompagnement et l'insertion des demandeurs d'emploi